



# Commune de Lonlay-l'Abbaye

## Procès Verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 09 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire de LONLAY L'ABBAYE.

### **Présents :**

C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR - V.BESNARD - N. BOUCHARD - A. DURAND - V.FOURRÉ - Ch. LAFONT - I. LANGLOIS - P. LESELLIER - Ph. LETONDEUR - C. PELLERIN - S. PICK - S. POTTIER

**Secrétaire de séance :** N. BOUCHARD

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Dévolution du Marché Public / travaux Maison Lévêque
2. Acte de nomination de régisseur pour les 2 régies (station-service et photocopies / gite / médiathèque)
3. Gite : tarif mensuel (étudiants, stagiaires)
4. Personnel : convention de participation Prévoyance
5. Décision Modificative (DM)
6. CDC DTI : rapport annuel 2023 élimination des déchets : RPQS SPANC (Assainissement Non Collectif) + SPAC (Assainissement Collectif) de Lonlay
7. Questions diverses

.....  
Le procès-verbal de la réunion du 12 septembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

Le Maire souhaite ajouter 1 question : travaux sur le parking vers la salle d'animations (pour les associations communales, les écoles) et demande subvention DETR.

Le Conseil Municipal accepte.

### **1. Dévolution du Marché Public / travaux Maison Lévêque**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après ouverture, analyse des plis par la SICA (maître d'oeuvre) et attribution des notes en fonction des critères retenus à savoir prix 60 % et valeur technique 40 %, les entreprises les mieux disantes sont :

LOT N°1 : DESAMIANTAGE – DEPLOMBAGE : SAS TTH 8 640,00€

LOT N°2 : DEMOLITIONS - MACONNERIE AMENAGEMENT DES EXTERIEURS : RIALLAND RESTAURATION PATRIMOINE 41 864,97€

LOT N°3 : CHARPENTE – COUVERTURE : SAS BRUNO 7 649,98€

LOT N°4 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES : SARL LALANDE 30 851,00€

LOT N°5 : CLOISONS SECHES – ISOLATION : SARL MFI 24 410,30€

LOT N°6 : PLOMBERIE – SANITAIRES : SAS JANNELEC 10 402,45€ +  
OPTION N°1 kitchenette : + 1 204,28€ = 11 606,73€  
LOT N°7 : ELECTRICITE – CHAUFFAGE – VENTILATION : POUCHARD  
Thierry 10 485,00€  
LOT N°8 : CARRELAGE : PERRET Jérôme 7 710,36€  
LOT N°9 : PEINTURES – REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES : SAS  
DUBOURG DECO 13 249,68€  
MONTANT TOTAL H.T. 155 263,74€ + option 1 204,28€ = **156 468,02€ HT**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve les propositions

Le montant du marché s'élève donc à **156.468,02 € HT**.

- autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer les pièces du marché.

- demande le maintien de la subvention DETR faite en janvier 2024

### **2. Acte de nomination de régisseur pour les 2 régies (station-service et photocopies / gîte / médiathèque)**

Suite au départ de Sandrine CHÉNEAU en mai 2024, il convient de nommer Adelina PELÉ-STANICA en tant que régisseur suppléante de Stéphanie DELACOUR pour les 2 régies.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la nomination de Adelina PELÉ STANICA en tant que régisseur suppléante des 2 régies, selon le modèle transmis par le Trésor Public.

### **3. Gîte : tarif mensuel (étudiants, stagiaires)**

A la demande des entreprises (Biscuiterie, vétérinaires, etc.), le maire propose de revoir le tarif de 250€/mois en semaine du lundi au vendredi (cf délibération décembre 2023) proposés aux étudiants, stagiaires, travailleurs intérimaires, etc... et passer à 10€/jour, avec un minimum de 8 jours.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le tarif de 10€/jour/personne

### **4. Personnel : convention de participation Prévoyance**

Le Maire informe que les collectivités doivent, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, participer à l'assurance prévoyance des salariés (ex : pour les IJ / Indemnités Journalières en cas d'incapacité, dépendance, décès, invalidité) et ceci à hauteur de minimum 7€/mois.

Les salariés peuvent choisir l'assurance de groupe proposée par le CDG61 (Centre de Gestion) ou bien une assurance labellisée.

Le Maire s'est renseigné sur les pratiques dans les mairies alentours et propose 10€/mois avec une assurance labellisée. Chaque salarié peut ainsi choisir sa mutuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Dans le domaine de la prévoyance, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire. Il est décidé d'adopter le montant mensuel de la participation et de le fixer à 10€ par agent.

Les crédits nécessaires à la participation seront inscrits au budget 2025.

## **5.Décision Modificative (DM)**

**Station-service** : Il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Station-Service pour payer les dernières factures de l'année liées aux ventes de carburants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 011 : compte 607 : 100000 €

### **Recettes de Fonctionnement :**

Compte 707 : 100000 €

## **6.CDC DTI : rapport annuel 2023 (RPOS) SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) + SPAC (Assainissement Collectif) de Lonlay**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du SPAC et et du SPANC.

Ce rapport établi par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco pour le secteur du Domfrontais doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public du SPAC et et du SPANC 2023 présenté par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les rapports présentés.

## **7. Questions diverses**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de poursuivre les **travaux du parking de la salle polyvalente et d'animation (pour les associations et les écoles)**.

Le devis de Courteille pour le goudronnage en enrobé noir ou en bicouche de 90 places est le suivant : 80146€ HT soit 96175,20€ TTC

Le maire souhaite solliciter une subvention DETR (Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux) dans le cadre des projets d'aménagement urbain et travaux de voirie améliorant la sécurité routière et piétonne.

Le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- DETR :	28.051 € (35 %)
- commune (autofinancement) :	<u>52.095 € (65 %)</u>
<b>TOTAL</b>	<b>80 146 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL), au Département (Fonds d'Action Locale, amende de police), au Conseil Régional, l'Europe (LEADER via PETR) ... etc.
- autorise le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2025

Le Maire informe que les services de la Sous-Préfecture viennent à Lonlay jeudi 19 décembre dans le cadre de notre labellisation « village d'avenir ». En effet, un cabinet d'étude « Rouge Vif » a été missionné par la Sous-Préfecture et l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) et a réalisé un diagnostic de notre territoire avec ses forces et ses faiblesses.

Le Conseil Municipal est invité jeudi aux travaux de ce Comité de Pilotage (COFIL). Seront Présents : C. DEROUET - J.C COQUIO - Jacq. GUERIN - F. LAUTOUR – A. DURAND - P. LESELLIER - C. PELLERIN – S. PICK ainsi que le Président de la CDC, Bernard SOUL.

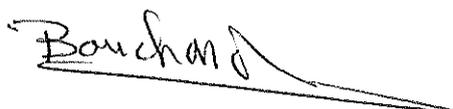
Le Tour de France passera par Lonlay le 10 juillet 2025. Christophe PELLERIN est allé à une réunion en Préfecture pour l'organisation de ce Tour. Normalement, il passera par le bourg en venant de St Clair de Halouze puis direction Ger.

N° délibération	Objet de la délibération
2024-00051	COMMUNE - Dévolution du marché public / travaux Maison Lévêque (7 place St Sauveur)
2024-00052	STATION SERVICE - Nomination régisseur suppléant
2024-00053	COMMUNE - Nomination régisseur suppléant (régie médiathèque, photocopies, gîte)
2024-00054	COMMUNE - Gîte / tarif mensuel
2024-00055	COMMUNE - Convention de participation assurance Prévoyance
2024-00056	STATION-SERVICE - Budget : décision modificative (DM)
2024-00057	COMMUNE - Approbation rapport qualité SPANC et SPAC 2023 CDC DTI
2024-00058	COMMUNE – Parking salle d'animations : Travaux de voirie et demande de subvention DETR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

La secrétaire de séance

Natacha BOUCHARD



Le Maire

Christian DEROUET

